

PENAP

La politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) est issue de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Elle a été engagée, dès juillet 2005, par le Département du Rhône sur son territoire.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 offre la possibilité de créer des périmètres d'intervention pour protéger durablement les espaces agricoles et naturels de l'urbanisation. Un périmètre est assorti d'un programme d'actions destiné à fixer les orientations de gestion en faveur de l'exploitation agricole et de valorisation des espaces naturels à l'horizon 20-30 ans.

Sur Chaponost, l'ensemble des espaces classés agricoles ou naturels dans le plan local d'urbanisme ont été inscrits dans le périmètre des PENAP. Ils s'inscrivent dans le périmètre PENAP de la Vallée du Garon.

Les périmètres sont accompagnés de programmes d'actions visant à maintenir une agriculture viable en zone périurbaine, à améliorer les liens entre l'agriculture et la ville et participer à la qualité des espaces naturels et agricoles et à leurs ressources. Des financements publics sont octroyés pour les porteurs de projets répondant aux objectifs de ces programmes. Le plan d'action dont relève la CCVG est géré à l'échelle du Syndicat de l'Ouest lyonnais.

[Téléchargez la carte des PENAP sur Chaponost](#)

• ACCÈS RAPIDES





PORTAIL
FAMILLE



AQUEDUC



PLU



PUBLICATIONS



TRAVAUX



NEWSLETTER

- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS

